



Retour à l'école

Partage de la route en toute sécurité

Eh oui, l'heure de la rentrée scolaire approche déjà. Très bientôt, les automobilistes partageront de nouveau la route avec les écoliers. Afin d'assurer la sécurité des enfants, voici un rappel des consignes de sécurité :

- Respectez la limite de vitesse de 30 km/h ;
- Immobilisez complètement votre véhicule derrière un autobus scolaire lorsque celui-ci active ses feux de signalisation rouges ou son panneau d'arrêt ;
- Assurez-vous que vous stationnez dans une zone autorisée et sécuritaire avant de laisser vos enfants sortir de la voiture lorsque vous les reconduisez à l'école ;
- Respectez toujours les consignes des brigadiers scolaires.

D'ici le début des classes, profitez bien de l'été et des activités offertes. Bon début d'année scolaire à tous les élèves !



Registre des maladies cognitives

La Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville offre aux Lorrains la possibilité de s'inscrire à son registre des personnes atteintes d'une maladie cognitive (maladie d'Alzheimer, maladie d'Huntington, Parkinson, etc.). Conçu à titre préventif, ce registre permet de retrouver plus facilement et plus rapidement une personne qui y est inscrite advenant sa disparition.

Ce service procure une paix d'esprit aux gens atteints et à leur famille et peut sauver des vies.

Pour vous inscrire ou inscrire un proche, visitez le www.riptb.qc.ca/services-aucitoyen, où vous pourrez télécharger le formulaire d'inscription, ou communiquez avec la Section prévention au 450 435-2421, poste 3500.

En voiture, on s'attache!

Siège d'auto pour enfants

Mesure préventive essentielle pour assurer la sécurité des petits en voiture, l'installation d'un siège d'auto conçu pour les enfants est également une obligation légale. Pour vous guider dans l'achat d'un siège d'auto pour enfant, qui doit être adapté à la taille et au poids du petit, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) propose de nombreux conseils pertinents sur son site Internet. Avant d'acheter, visitez le saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/comportements/sieges-auto-enfants.

Votre banc est maintenant installé et vous aimeriez vérifier s'il est sécuritaire? Présentez-vous au poste de police (29, boul. De Gaulle) durant les heures d'ouverture. Un agent se fera un plaisir de vous prodiguer tous les conseils de sécurité.

La ceinture de sécurité

Saviez-vous que, chaque année au Québec, environ 70 décès et 170 blessures graves surviennent à des automobilistes qui ne portent pas de ceinture de sécurité? Selon la SAAQ, boucler sa ceinture réduit de moitié les risques d'être blessé gravement ou tué en cas d'accident de la route.

Une collision, c'est sérieux

Peu de gens réalisent ce que représente une collision pour le corps humain. Voici quelques chiffres qui parlent :

- À 50 km/h, le choc équivaut à une chute de 4 étages ;
- À 75 km/h, le choc équivaut à une chute de 8 étages ;
- À 100 km/h, le choc équivaut à une chute de 14 étages.

L'impact multiplie le poids d'une personne ou d'un objet par 20. Autrement dit, un passager de 70 kg devient alors un projectile de 1400 kg. Dans ces conditions, imaginez les conséquences pour un individu qui entre en collision avec un tableau de bord, un autre passager ou une fenêtre...

Le risque ne paie pas

En plus de mettre leur vie en danger, les automobilistes qui boudent le port de la ceinture de sécurité sont passibles d'une amende de 80\$ à 100\$. Ils perdront également 3 points d'inaptitude à leur dossier de conduite s'ils sont pris en flagrant délit par un policier. Avant de démarrer, optez pour la prudence : bouclez votre ceinture !

(Source : Société de l'assurance automobile du Québec)

Saviez-vous que plus de la moitié des accidents surviennent dans des zones de 50 km/h ou moins? Même à faible vitesse ou sur de courtes distances, le port de la ceinture de sécurité est toujours de rigueur.

Régie intermunicipale de police, Urgence : 9-1-1

Autres appels : 450 435-2421, poste 0

www.riptb.qc.ca

 facebook.com/Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

 twitter.com/policeriptb

 Instagram.com/policeriptb